



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 62176

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des infirmières libérales exerçant en milieu rural. En raison de l'évolution démographique, notamment le vieillissement de la population, le volume d'activité des infirmières libérales tend à croître fortement. Ces professionnelles confirmées participent au maintien à domicile des personnes âgées. Or, elles voient leur activité fortement encadrée par les règles de maîtrise des dépenses de l'assurance maladie. Leur revenu stagne alors que leurs charges, notamment en milieu rural où les frais de déplacement peuvent être particulièrement élevés, augmentent. En conséquence, afin d'éviter le découragement de toute une profession, il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement pour soutenir l'activité des infirmières libérales en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62176

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3364